

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEURE

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-huit le 25 janvier, le conseil municipal de la commune de PLEURE, régulièrement convoqué à la date du 20 janvier 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alexandre CROT, le Maire.

Présents:

Mr CROT Alexandre, Mr. TOINARD Emmanuel,
Mr. ROYER Bernard, Mr. PANIGOT Séverin, Mme BARDOUX Karine, Mme GARCEL Monique, Mr LYONNET Franck,
Mr BAUDET Nicolas, Mme MOREL Catherine
HOYMANS Noémie secrétaire de Mairie

Absents excusés: Mr MACAUX Olivier, Mr. BORNIER René donne pouvoir à Mr. ROYER Bernard ,

Secrétaire de séance : Mr BAUDET Nicolas

ORDRE DU JOUR

1. Etang BAULOUP : Présentation Projet avec personnes extérieurs
2. Locataire :
 - Affaire locataire du 38 route du centre
 - Porte garage 62 route du centre
3. Location salle des fêtes : tarif association
4. BOIS
5. Délibérations remplacement secrétaire
6. Employé :
 - Point heures 2017
 - Arrêt maladie
 - Point entretien avec employés de l'école
7. Questions Diverses :
 - Demande de remise de médaille par Mr GANET Michel

1. Délibération N° 2018-01 PROJET ACHAT ETANG BAULOUP

Le Conseil Municipal souhaite acquérir l'étang de la BAULOUP situé sur la parcelle 429 ZA 3, qui est en vente sur la commune. une association désirerait assurer la gestion de l'entretien et l'exploitation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- DECIDE à l'unanimité des membres présents l'achat de l'étang.

Un rendez-vous sera pris avec le vendeur.

2. LOCATAIRES

38 Route du Centre

M. le Maire informe les membres du Conseil que suite au jugement du tribunal d'instance de Dole, le 18 janvier dernier, concernant les loyers impayés de M. ROYER Gérard domicilié au 38 route du Centre ; celui-ci ne s'est pas présenté, la décision d'expulsion sera par conséquent rendu le 15 mars lors d'une prochaine audience.

62 route du Centre

La porte de garage de ce logement a été endommagée suite aux dernières intempéries, l'employé communal est chargé de la rénovation de celle-ci.

3. Délibération N°2018-02 LOCATION SALLE DES FETES : TARIFS ASSOCIATION

M. le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande de l'association « les bons copains » d'une réduction du titre 212-17 au motif que les charges de chauffage sont trop élevés pour la durée de la location.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- DECIDE de réduire les charges à 25 € au lieu de 53.04 € et maintient le montant de la location à 160 € (location d'une journée pour une personne résidant dans la commune).
-

SALLE DES FETES

- Conseil souhaite revoir l'installation du chauffage de la salle polyvalente. Une étude est à faire afin de déterminer les différents moyens à mettre en place pour plus d'économie.
 - Conseil municipaux instaure un nouveau système de relevé des compteurs : les associations relèveront eux-mêmes les compteurs à la l'entrée et sortie de la salle pour les locations d'une journée.
-

4. BOIS

Mme VENTARD étant indisponible lors des inscriptions à l'affouage, le conseil conseil décide à titre exceptionnel de donner des coupes de bois cassés suite aux intempéries.

4. Délibération N°2018-03 DEVIS ELAGAGE PLATANES DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire fait lecture de 2 devis concernant l'élagage des platanes situés à proximité de la salle polyvalente :

- GOUNAND Nicolas pour un montant de 2240 € TTC
- BOUCHARD Thomas pour un montant de 2436 € TTC

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité le Devis de M. GOUNAND Nicolas pour la réalisation des travaux pour un montant de 2240 €.

4. Délibération N°2018-04

VENTE AUX PLUS OFFRANTS D'UNE GRUME DE CHENE

Le Conseil souhaite faire une vente aux plus offrants d'une grume de chêne de 3.5 m³.

- Après avoir délibéré, le Conseil, **DECIDE** à l'unanimité d' établir une vente aux plus offrants concernant une grume de chêne sur la commune.

la date de fin est fixée au 15 février 2018.

5. Délibération N°2018-05

CONTRAT REMPLACEMENT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE- Adjointe administrative 4h30

Le Conseil Municipal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en vue du remplacement de l'agent administratif fonctionnaire.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 29 janvier 2018 au 25 janvier 2018.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de service de 4 heures 30 minutes.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 374.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- Le conseil **DECIDE** à l'unanimité le recrutement d'une Adjointe administrative de remplacement.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le conseil DECIDE à l'unanimité le recrutement d'une adjointe administrative de remplacement.

6. Heures employés 2017

Des heures complémentaires sont à régler suite à l'arrêt maladie d'un agent. Le mode de calcul étant à revoir, le conseil décide de reporter sa décision au prochain conseil.

7. Questions diverses

- Demande de remise de médaille par M. GANET Michel : le Conseil Municipal n'est pas favorable à une remise de médaille honorifique.
- L'Association 30 millions d'amis propose de stériliser les chats non pucés sur la commune à titre gratuit, M. le Maire se charge de les contacter.
- La commission bâtiment se réunira le jeudi 8 février 2018 en mairie afin de faire un point sur les projets de travaux de l'année.
- Un problème d'évacuation des eaux pluviales a été signalée route de la Charrière.

Fin de la réunion : 00h00

Prochain conseil : 22 février 2018 à 20h30 en Mairie

Le Maire, CROT Alexandre

